

d'entreprendre, par l'entremise de l'ACDI, un projet pilote axé sur une région ou une collectivité.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec les priorités établies par le Sous-comité : le déplacement des personnes, le système juridique et les droits de la personne. En raison de projets approuvés récemment, les dépenses de l'ACDI augmenteront dans trois domaines. Dans le cadre de son nouveau cadre de programmation, l'ACDI a retenu comme prioritaires les trois domaines suivants : 1^o accroître la capacité de la Colombie de répondre aux besoins humains fondamentaux et de protéger les droits des personnes touchées par le conflit armé; 2^o appuyer une participation équitable aux travaux en vue de jeter les bases de la paix; 3^o améliorer la capacité de la Colombie de s'attaquer aux principales causes de la violence.

L'ACDI est d'accord avec la recommandation du Sous-comité selon laquelle elle devrait concentrer dans une région ou un endroit donné une partie importante de l'aide accordée et a déterminé qu'elle consacrerait une partie considérable de ses ressources aux départements (provinces) situés dans le Nord-Est de la Colombie, y compris Barrancabermeja, si la situation sur le plan de la sécurité le permet. Elle a ainsi l'intention de créer une masse critique de projets dans une région précise et de favoriser les synergies entre eux comme moyen d'y multiplier les retombées.

L'ACDI a récemment approuvé un projet quinquennal afin de développer la capacité de la société civile colombienne de travailler ensemble afin de s'attaquer à la fois aux causes et aux effets du conflit armé et des déplacements forcés et de faciliter la transition vers une paix et un développement durables lorsque le conflit sera réglé. Ainsi, le projet permettra à la société civile de développer sa capacité de protéger, d'aider, d'intégrer et de représenter les populations vulnérables et les populations déplacées touchées par le conflit, en particulier les personnes déplacées, en insistant davantage sur une participation intégrale des femmes et des minorités déplacées. Grâce à ce projet, le Canada accroîtra aussi la capacité des ONG locales de travailler avec l'ACDI et les personnes déplacées lors de futures initiatives de programmation.

L'ACDI partage également l'avis exprimé par le Sous-comité dans sa recommandation selon laquelle le gouvernement du Canada doit poursuivre ses travaux avec les organisations internationales et les pays qui pensent comme lui. Pour donner suite à cette recommandation, l'ACDI intensifiera les efforts qu'elle déploie pour encourager les donateurs internationaux à échanger plus d'information et à mieux la coordonner. En outre, l'ACDI a l'intention d'explorer avec d'autres donateurs de nouvelles possibilités de collaboration sur le plan de la planification et de la programmation, par exemple un financement commun, afin de multiplier les effets et l'efficacité des mesures prises par le Canada face à la situation en Colombie.